

Le Centre Interdépartemental de
Gestion de la
Grande Couronne

Le Centre de Gestion de la
Seine-et-Marne

Les Centres de Gestion de la
région Centre-Val de Loire

Et le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne (centre organisateur)

co-organisent

LE CONCOURS D'ANIMATEUR SESSION 2025

Filière animation – catégorie B

Période d'inscription	Clôture des inscriptions (limite dépôt des dossiers)	Date des épreuves écrites d'admissibilité	Dates des épreuves orales d'admission
Du mardi 4 mars au mercredi 9 avril 2025	Jeudi 17 avril 2025	Jeudi 25 septembre 2025 Au CIG Petite Couronne et si nécessaire dans un lieu précisé ultérieurement	À compter du Lundi 12 janvier 2026 Au CIG Petite Couronne et si nécessaire dans un lieu précisé ultérieurement

- **Les formulaires d'inscription sont à retirer en ligne par l'intermédiaire du portail national www.concours-territorial.fr.** Ils pourront être transmis via l'espace sécurisé des candidats, avec toutes les pièces justificatives au format PDF ou image.
- La préinscription ne sera considérée comme une inscription définitive qu'au moment de sa validation par le candidat, à partir de son espace sécurisé. **En l'absence de validation dans les délais (soit au plus tard le jeudi 17 avril 2025, 23h59), la préinscription en ligne sera automatiquement annulée.**
- Le CIG de la Petite Couronne se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation, de modifier les dates de l'épreuve orale d'admission.
- Le certificat médical de dérogation aux règles normales de déroulement des épreuves pour les candidats en situation de handicap, doit avoir été établi moins de 6 mois avant les épreuves. La date limite de dépôt est fixée au **jeudi 14 août 2025**.

Contact : concours@cig929394.fr

Nombre de postes ouverts fixé à 600 répartis comme suit :	
Externe	180
Interne	210
Interne spécial	90
Troisième concours	120
Total	600

Conditions d'inscription

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4 (Baccalauréat) délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

Le concours interne sur épreuves est ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats doivent justifier, d'au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année du concours, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Le concours interne spécial sur épreuves est ouvert aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles justifiant d'au moins 4 ans de services publics effectifs dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Le troisième concours sur épreuves est ouvert aux candidats justifiants, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.